

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.05.2017 V - 2 Révision: 10.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: YACHTCARE BOAT WAX
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit d'entretien
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Vosschemie GmbH Esinger Steinweg 50

D-25436 Uetersen

Phone: +49 (0)4122 717 0; Fax: +49 (0)4122 717158; info@vosschemie.de

· Service chargé des renseignements:

Abteilung Labor / +49 (0)4122 717 0

s.schaller@vosschemie.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord, Goettingen, Deutschland

Phone: +49 (0)551 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

(suite page 2)



Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.05.2017 V - 2 Révision: 10.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE BOAT WAX

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 64741-65-7	naphta lourd (pétrole), alkylation	50-70%
EINECS: 265-067-2	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	
Numéro CE: 926-141-6	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2%	10-30%
Reg.nr.: 01-2119456620-43	d'aromatiques	
	♦ Asp. Tox. 1, H304	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.05.2017 V - 2 Révision : 10.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE BOAT WAX

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 4)



Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.05.2017 V - 2 Révision : 10.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE BOAT WAX

(suite de la page 3)

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Filtre A/P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 5)



Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.05.2017 V - 2 Révision: 10.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE BOAT WAX

(suite de la page 4)

· Matériau des gants

DIN EN 374

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Très visqueuse

Couleur: Bleu
Odeur: Douce

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non déterminé.

· Point d'éclair > 60 °C
 · Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:**Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

• Densité à 20 °C: 0,8 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: non déterminé

· Viscosité:

Dynamique: non déterminé
Cinématique: non déterminé

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation.

(suite page 6)



Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.05.2017 V - 2 Révision: 10.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE BOAT WAX

(suite de la page 5)

· 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri de la chaleur.

Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: 64741-65-7 naphta lourd (pétrole), alkylation Oral LD 50 > 6000 mg/kg (rat) LD 50 > 3000 mg/kg (lapin) Dermique Inhalatoire $|LC 50/4h| > 7.8 \, mg/l \, (rat)$ Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques LD 50 Oral > 5000 mg/kg (rat) (OECD-401) LD 50 > 5000 mg/kg (lapin) (OECD-402) Dermique Inhalatoire LC50 /4h > 5000 mg/m³ (rat) (OECD-403, Vapour)
 - Effet primaire d'irritation:
 - · Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité subaiguë à chronique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Sensibilisation Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

|EC0/48h| > 1000 mg/l (daphnia magna)|

(suite page 7)



Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.05.2017 V - 2 Révision: 10.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE BOAT WAX

(suite de la page 6)

| EC0/72h | > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC0/96h > 1000 mg/l (oncorhynchus mykiss)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

Biodegradation 69 % (28 days)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Code déchet:

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· Catalogue européen des déchets

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

07 02 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transpor	t de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transp	port
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant

Non applicable.

(suite page 8)



Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.05.2017 V - 2 Révision: 10.05.2017

Nom du produit: YACHTCARE BOAT WAX

(suite de la page 7)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Labor
- · Contact: Frau S. Schaller
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

F